

Personne ne cumulera, point barre

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est installé. Et ceux qui devaient choisir leur mandat... ont choisi.

● **Martial DUMONT**

C'était la grande question de la journée d'installation du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles : allait-on revivre le même scénario tragique qu'au Parlement wallon ? Car, là aussi, le PTB Go avait introduit une réclamation auprès du greffe pour réclamer l'attribution d'un siège (pour un de ses députés bruxellois) refusé jusque-là parce le PTB n'a pas atteint le seuil des 5 % sur Bruxelles.

Mais la commission de Vérification des pouvoirs n'a pas été aussi tatillonne que pour la demande de recomptage à la Région wallonne. Le recours du PTB a en effet été jugé irrecevable par 4 voix contre 3. Du coup, les 94 députés (75 Wallons et 19 Bruxellois) ont prêté serment et le Parlement a pu s'installer.

Pas de Région, pas de fédé

73 députés wallons (les deux députés germanophones ne siègent pas à la Fédération) ont tenu à venir prêter serment à la Fédération

aussi. Pourquoi ? Simplement pour avoir une garantie : celle de pouvoir revenir siéger, du moins pour tous ceux qui auront choisi de rester dans leur commune et de ne pas prendre leur strapontin de député. Un parachute en quelque sorte.

Qui n'empêche pas une polémique persistante : certains députés wallons (au MR, notamment), qui ont dû choisir entre leur mandat de député et de bourgmestre ou d'échevin, estiment en effet qu'ils ont le droit de siéger à la Fédération, même s'ils ne siègent pas à la Région. Parce que, disent-ils, la règle du décumul ne porte que sur le Parlement wallon, pas celui de la Fédération.

Faux, rétorque-t-on dans les greffes des institutions : le mandat à la Fédération est un mandat dérivé de celui de la Région. Dès lors, si on ne siège pas à la Région, on ne siège pas non plus à Bruxelles, point barre. Ce dont certains constitutionnalistes doutent toujours. Pour bien bétonner le processus d'incompatibilité, cela dit, gouvernement wallon et greffe ont pris trois mesures.

Le ministre des Pouvoirs locaux, Paul Furlan, a envoyé une circulaire dans les Communes expliquant que les directeurs généraux (les ex-secrétaires communaux) seraient sanctionnés s'ils ne faisaient pas appliquer le décret sur le décumul. Et, comme le dit un député, aucun directeur n'osera mettre sa carrière en jeu...

Quant au greffier du Parlement wallon, il a envoyé une lettre à tous les députés précisant d'une part qu'ils ne pourraient pas prêter serment à la Fédération tant qu'ils n'auraient pas exprimé clairement quelle était leur décision,

et, d'autre part, qu'ils ne percevraient pas leurs indemnités parlementaires avant d'avoir fait leur choix. L'argument du portefeuille, ça marche à tous les étages.

Bref, nous voilà avec un Parlement à la Fédération Wallonie-Bruxelles également. Où, notons-le enfin, il y aura un sacré paquet de discriminations : les députés qui y siègent pourront, eux, cumuler leur fonction avec celle dans un exécutif local puisqu'il n'y a pas de décret cumul à la Région bruxelloise... ■

Qui reste, qui part ?

17 députés wallons pourront cumuler leur fonction avec un mandat exécutif au niveau local. Au PS, il s'agit de Paul Magnette, Paul Furlan, Rudy Demotte, Nicolas Martin, Christophe Collignon, Jean-Charles Luperto, Pierre-Yves Dermagne et Christine Poulin. Au MR, François Bellot, Willy Borsus, Hervé Jamar, Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke et Jacqueline Galant cumuleront. Au cdH, il s'agira de Josy Arens, Dimitri Fourny et Maxime

Prévoit.

Les autres doivent choisir

Au PS, parmi les « incompatibles », seul Anthony Dufrasne a décidé de rester échevin à Charleroi. Son suppléant, Serdar Kilic est lui aussi échevin. Ce sera donc le deuxième suppléant Imane Icham qui siégera à Namur et Bruxelles.

Au cdH, Alfred Gadenne restera mayor de Mouscron. Véronique Salvi, elle, se tâte toujours. Retour comme échevine à Charleroi ou députée wallonne ? Réponse ce matin puisque tous les suppléants prêteront serment au Parlement wallon.

Au MR pas moins de 11 députés doivent faire un choix. Cyprien Devillers a déjà annoncé qu'il ne siégera pas comme député mais restera échevin à Charleroi. Il sera remplacé par Nicolas Tsanetatos.

Yves Binon, mayor d'Ham-sur-Heure, restera dans sa commune. On se demande qui le remplacera car ses trois premiers suppléants sont aussi soit bourgmestre, soit échevin... Anne Barzin, enfin, restera échevine à Namur et sera remplacée au Parlement par Laurent Henquet.